

Motion Claire Richard et consorts – Mise en place d’une permanence téléphonique (« helpline ») comme mesure de prévention du radicalisme

Texte déposé

La lutte contre le terrorisme, en particulier sa prévention, devient aujourd’hui un élément central de sécurité publique. On l’a vu chez nos voisins, le terrorisme peut prendre de nombreux visages sournois. La détection de la radicalisation est évidemment un élément-clé de la prévention. Elle s’effectue souvent, surtout chez les mineurs, dans le cadre familial ou scolaire.

Or, signaler un soupçon de radicalisation chez un proche et demander de l’aide est souvent une démarche très difficile à entreprendre pour un parent ou un professeur, car on l’associe souvent — bien à tort, il est vrai — à de la délation.

Afin de permettre que cet aspect psychologique ne constitue pas une barrière infranchissable, par le biais des structures existantes, notamment policières, il est important que des personnes suspectant une radicalisation chez un proche puissent disposer d’une ligne directe aboutissant à des interlocuteurs spécialisés.

Pour cela, la mise en place d’une permanence téléphonique, à disposition 24 heures sur 24 pendant toute l’année, est indispensable.

Notons que le canton de Genève a entrepris cette démarche, avec la mise en place d’une ligne téléphonique prévue pour mi-novembre prochaine. Les personnes spécialisées qui répondront aux appels sont en cours de formation.

Les signataires de la présente motion demandent la mise en place d’une telle *helpline* pour le canton de Vaud, le cas échéant sur le plan romand, et si cela s’avère possible en collaboration avec la structure en phase de mise en place dans le canton de Genève.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

*(Signé) Claire Richard
et 21 cosignataires*

Développement

Mme Claire Richard (V’L) : — Afin de faciliter l’appel à l’aide d’éventuels proches de personnes potentiellement en cours de radicalisation, le groupe vert’libéral et consorts demande au Conseil d’Etat de mettre sur pied une permanence téléphonique assurée par des personnes formées spécifiquement à cette problématique.

Une solution romande ou au moins intercantonale paraît indispensable, sachant notamment que le canton de Genève s’apprête à ouvrir une telle ligne ces toutes prochaines semaines, voire ces prochains jours. Nous encourageons le Conseil d’Etat à examiner cette possibilité dans un délai rapide. La problématique croissante de la radicalisation demande, en effet, une réponse diligente, sans attendre pendant cinq ans, comme on l’a vu pour la réponse à certaines autres interventions parlementaires. Je vous en remercie.

La motion, cosignée par au moins 20 députés, est renvoyée à l’examen d’une commission.